

dois je rembourser la caf

Par **natouelle**, le **13/05/2019** à **15:29**

Bonjour,

Voilà j'ai déménager le 23 février 2019 pour un logement gratuit . la caf me réclame 200 euros parceque je suis partie avant la fin du moi. naïvement je n'ai pas vu le mal.bien au contraire , j'ai voulu laisser du temps pour les prochains locataire. mais pour eux je dévais pas touché le dernier moi. Au début j'ai fait l'autruche j 'avais d'autre soucis en tête et ensuite j'ai fait une requête au tribunal d administratif (mon dossier et en cours) mais maintenant j'ai les huissiers qui m'écrivent. que dois je faire . je trouve ça injuste. n'a ton pas le droit à l'erreur ?

Par **youris**, le **13/05/2019** à **17:55**

bonjour,

le droit à l'erreur n'interdit pas à la caf de vous réclamer le remboursement de l'indû.

le droit à l'erreur signifie que la caf ne fera pas de poursuites judiciaires car elle considère que ce n'est pas une fraude mais une omission non volontaire.

salutations